

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-342

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	<i>N° 2024-342</i>

RER Métropolitain - Convention de financement de la réalisation des travaux du Central Sous Station (CSS) Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'étoile ferroviaire bordelaise va bénéficier de grandes opérations d'aménagement dans les prochaines années, au travers en particulier du RER Métropolitain. Au niveau des installations d'alimentation électriques du réseau ferré, celles-ci vont devoir être adaptées. On notera notamment les adaptations suivantes :

- Le remplacement de la sous-station de Saint-Médard-d'Eyrans sur la ligne Bordeaux-Langon ;
- L'ajout de sous stations d'alimentation électrique entre Bordeaux et Arcachon à Canauley et Gazinet, ainsi que l'aménagement des terminus à Langon, Libourne, Arcachon et Saint-Mariens;
- Le déploiement des trains à batteries, selon une stratégie régionale sur le matériel roulant, qui devrait bénéficier à la ligne du Médoc et à d'autres lignes au nord-est du département.

Les équipements d'alimentation électrique des lignes situées en proximité immédiate de Bordeaux sont commandés par le Central Sous-Station (CSS), installé en gare de Bordeaux Saint-Jean. Les changements à opérer sur les modalités d'alimentation des lignes imposent de moderniser ce Central Sous-Station, dont la technologie ancienne ne permet pas de les intégrer.

Une opération de modernisation du CSS a donc été lancée. Les phases d'études techniques ont pu être réalisées, initialement portées par la Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat au niveau financier, et la SNCF au niveau technique. Etant donné les liens directs avec les opérations du RER Métropolitains pour lesquelles la Métropole est partie prenante, la Métropole est appelée à cofinancer la phase de travaux de cette opération. La nature de l'objet CSS justifie toutefois une modalité de financement adaptée, avec une plus forte participation de l'Etat, à 60%, selon le principe d'intervention de l'Etat sur le Réseau Structurant ferroviaire.

Le coût des travaux est estimé à 2 843 000€ courants HT. Le plan de financement prévoit une participation de la Métropole à 13,33%, soit 379 066€ courants HT, à niveau équivalent à la Région et au Département, l'Etat finançant pour sa part 60%.

La durée prévisionnelle de l'opération est de 18 mois, pour une mise en service projetée fin 2025.

Phase REA	Clé de répartition %	Besoin de financement Montant en Euros courants HT
Etat	60,0000 %	1 705 800,00 €
Région Nouvelle-Aquitaine	13,3334 %	379 068,00 €
Bordeaux Métropole	13,3333 %	379 066,00 €
Département de la Gironde	13,3333 %	379 066,00 €
TOTAL	100,0000 %	2 843 000 € HT

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le schéma métropolitain des mobilités,

VU les délibérations du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 et 2023-171 du 31 mars 2023 adoptant les révisions de la feuille de route du projet de Réseau Express Régional métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité d'une modernisation du central sous-station pour mener à bien les projets ferroviaires de l'étoile bordelaise,

DECIDE

Article 1 : de cofinancer les études de diagnostic de passages à niveau, pour une participation estimée à 379 066€ courants.

Article 2 : d'autoriser la Présidente à signer les conventions de financement correspondantes et tout document s'y réfèrent.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 204, article 2324, fonction 852 du budget principal pour les exercices 2024 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur CAZABONNE;

Ne prend pas part au vote : Monsieur FARENIAUX, Monsieur MANGON

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claude MELLIER</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------